

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical  
du 15 décembre 2016**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
<b>927</b>	33	11	0	11	Pour :	11 + 1 pouvoir
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Judi 15 décembre 2016 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Amiral Tourville) sur convocation expédiée le 30 novembre 2016. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Frédérique BOURY, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, M. Patrice PILLET (pouvoir de Mme Christelle CASTELEIN).

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.  
Mme Françoise K'DUAL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Dominique LOUZEAU (CCI Cherbourg-Cotentin),  
M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON,  
M. Pascal FERREY, M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

.../...

### Poste en contrat d'avenir (CAE)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les éléments fournis au rapport et explicités en séance à propos du projet de poste en contrat emploi d'avenir (CAE) composé de tâches axées sur des missions de maintenance des bâtiments et matériels nécessaires aux suivis du Centre Expérimental du SMEL à Blainville, pour venir en appui et être formé par l'agent de maintenance actuellement en poste ;

Vu l'aide financière possible de l'Etat dont peut bénéficier le SMEL,

Vu le montant restant à charge pour le SMEL, compris entre 400 et 500 euros par mois,

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l'unanimité des membres présents, décide de recruter dans le cadre d'un Contrat emploi d'Avenir (CAE), un (une) jeune de moins de 25 ans entrant dans les critères de CAE notamment en termes d'aide à l'insertion, sur un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable 2 fois.

Pour extrait conforme,

**LE PRESIDENT DU SMEL,**

**Patrice PILLET**

